

Axe 3	Mobiliser tous les acteurs
Mesure 29	Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires
Ministères et opérateurs pilotes	<p>Ministère de la santé et de la prévention – Direction générale de la santé (DGS) Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) – Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) Direction Générale de la prévention des risques (DGPR) Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Direction générale de l'alimentation (DGAL) Coordinateur : MTECT (DEB) – Bureau des écosystèmes terrestres (ET3) Office Français de la biodiversité (OFB)</p>
Autres ministères et opérateurs impliqués	<p>Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) : Direction générale de la prévention des risque (DGPR) Commissariat général au développement durable (CGDD) Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur (MESR) Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Agences régionales de santé (ARS) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Agence nationale de la santé publique (ANSP), Santé Publique France (SPF), Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Rectorats (direction des services de l'éducation nationale à l'échelon de l'académie). Institut One health (VetAgroSup/Ecole des hautes études en santé publique EHESP/AgroParis Tech), CIRAD, INRAe, INSERM Parcs nationaux et parcs naturels régionaux (PNR), centres de soin de la faune sauvage, Fédération nationale de la chasse (FNC), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Office national de la forêt (ONF), associations (Ligue de protection des oiseaux LPO, Société herpétologique de France SHF, Office français pour les insectes et leur environnement OPIE, Société française pour l'étude et la protection des mammifères SFEPM...), laboratoires vétérinaires départementaux</p>
Contexte/enjeux	<p>Les relations entre santé publique, santé animale, santé des végétaux et environnement interrogent depuis de nombreuses années, et la crise Covid est venue rappeler leur forte interdépendance. La santé est multifactorielle et sa prévention passe par la connaissance de l'étiologie des maladies comme les modes de transmission et la compréhension des déterminants environnementaux.</p> <p>Par exemple, la prévention des zoonoses, maladies transmissibles de l'Homme à l'animal et inversement, passe par des mesures de gestion chez les animaux et chez l'Homme. Ainsi, certaines maladies sont particulièrement suivies comme l'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire H5N1) qui décime actuellement certaines espèces d'oiseaux, et beaucoup d'élevages avicoles. Cette maladie appelle à une vigilance particulière car le virus pourrait évoluer et se transmettre à l'Homme. La vaccination antigrippale chez l'Homme participe ainsi à l'objectif global de réduction du risque de recombinaison, dans le cadre d'une approche résolument inter-espèce et One health. C'est également le cas des maladies vectorielles (maladie de Lyme, dengue, chikungunya, etc.) et d'autres maladies comme la tuberculose qui touche la faune sauvage, les élevages de</p>

bovins et éventuellement l'Homme. Le phénomène de résistance aux antimicrobiens (incluant l'antibiorésistance), menace sanitaire globale de premier plan, nécessite également une approche One Health compte tenu du potentiel de transmission de pathogènes et gènes de résistances de l'Homme et l'animal, et inversement, avec une forte contribution des compartiments environnementaux. Les contaminants environnementaux peuvent également avoir des conséquences sur la santé des hommes et des animaux (polluants divers dont pesticides, etc.). L'accumulation de certaines molécules dans les écosystèmes peut favoriser des perturbations de l'écologie microbienne et favoriser l'émergence de pathogènes nouveaux (ou anciens) sources d'épidémies voire de pandémies, ainsi que certaines maladies chroniques d'origine environnementale (cancers, maladies dégénératives, etc.) et impacter les populations d'espèces sauvages.

Enfin, les enjeux de changement climatique bénéficieraient également de cette approche One health compte tenu des impacts sanitaires associés sur la santé humaine, des animaux et des écosystèmes. Le changement climatique favorise notamment l'adaptation d'animaux vecteurs d'agents pathogènes à de nouvelles zones géographiques. Ainsi, les maladies vectorielles ont un impact économique ou en santé publique croissant. Elles sont à l'origine de l'émergence de nouveaux agents pathogènes, entraînant par exemple la multiplication par 30 des cas de dengue, y compris dans des régions du monde jusqu'ici épargnée.

Le concept « une seule santé » est une approche intégrée et unificatrice de la santé qui met l'accent sur ces interactions entre les animaux, les végétaux, les humains les écosystèmes et l'environnement dans son ensemble. Cette approche connaît une récente dynamique dans l'ensemble des champs de l'action publique et est structurante pour renforcer les approches interministérielles dans le portage ou la résolution de dossiers impliquant une démarche décloisonnée entre ministères.

Le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal adopté le 18 décembre 2022 reconnaît les liens entre la biodiversité et la santé, considérant que la biodiversité est essentielle à la stabilité de nos sociétés et que la nature est un déterminant de santé. Les dégradations de l'environnement sont ainsi néfastes pour la biodiversité mais aussi pour la santé.

La SNB propose d'améliorer la surveillance de la santé des animaux sauvages pour détecter précocement tout événement de mortalité ou de morbidité qui pourrait constituer un problème pour la conservation de l'espèce, pour la santé animale (domestique et sauvage) ou pour la santé publique. Elle offre une autre vision positive de la biodiversité comme un déterminant essentiel à la santé. La faune et la flore sauvage sont en effet trop souvent appréhendées comme une source d'agents infectieux (ex : zoonose) sur laquelle il convient d'agir en réduisant ou en surveillant les réservoirs. Cependant la diversité du vivant est aussi une garantie de la résilience face à des pathogènes émergents et une source inestimable de bienfait tant pour la santé physique que pour la santé mentale.

La SNB permettra également une articulation fine avec les actions portées par ailleurs avec approche One Health sur des sujets plus ciblés, tels que la lutte antivectorielle ou la résistance aux antimicrobiens.

<p>Action 1</p> <p>Pilote SNB : MTECT/DEB</p> <p>Co-pilotes : MASA/DGAL + Min Santé/DGS</p>	<p>Objectif : Renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages</p> <p><u>Description de l'action :</u> Cette action vise à mieux connaître l'état sanitaire de la faune sauvage pour les maladies infectieuses et les contaminants de l'environnement en suivant les espèces « sentinelles » de l'état de notre environnement, bio-indicatrices des contaminants des milieux pouvant atteindre les humains.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de la santé des animaux sauvages, prévention des zoonoses et d'autres maladies infectieuses d'intérêt Le Groupe Santé Environnement (GSE) est chargé du suivi des objectifs et des actions du 4ème Plan National Santé Environnement (PNSE4). L'action 20 du PNSE4 renforce le dispositif de surveillance sanitaire de la faune sauvage, ciblé sur les maladies transmissibles à l'Homme et aux animaux domestiques, et la prévention de ces maladies, et prévoit notamment les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d'une structure collaborative informelle DGAL/DEB/DGS/MESR/ANSES pour optimiser la mise en réseau des actions de surveillance et les expertises croisées sur la santé de la faune sauvage ○ Mise à contribution de la plateforme d'épidémiologie en santé animale (PF-ESA) pilotée par le MASA pour renforcer l'efficacité de la surveillance des maladies zoonotiques et mieux valoriser les systèmes de surveillance. ○ Renforcement et extension des missions de surveillance du réseau SAGIR à de nouvelles espèces et de nouveaux pathogènes sur la base des recommandations de la PF-ESA. ○ Surveillance des maladies réglementées impliquant la faune sauvage (parcs et enclos de chasse, espaces protégés etc.) ○ Organisation et extension de la surveillance active aux espèces sauvages protégées cibles de pathogènes sources de zoonoses sévères - Surveillance éco toxicologique sur la faune et la flore terrestres et aquatiques Les mesures de surveillance des risques chimiques pour les environnements terrestres et aquatiques seront renforcées, notamment à travers le renforcement de la phytopharmacovigilance sur les espèces animales et végétales dites sentinelles (bioindicatrices) dans tous les milieux terrestres et aquatiques. Lesdites mesures pourront être développées dans les plans d'actions en faveur des espèces menacées. Les données écotoxicologiques sur les espèces pourraient alimenter le catalogue « green data for health » (sous la réserve d'un engagement formalisé des entités détentrices des données dans la démarche). <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre de réunion CNOPSAV ou GSE sur One health ⇒ Nombre de prélèvements analysés par le SAGIR <p>Nombre de réseaux One health mis en place</p>
--	--

<p>Action 2</p> <p>Pilote SNB : MTECT/DEB</p> <p>Co-pilotes : MASA/DGAL + Min Santé/DGS + MESR</p>	<p>Objectif : Conforter la gouvernance interministérielle Une seule santé</p> <p><u>Description de l'action :</u> Cette action s'attache à consolider une gouvernance interministérielle « une seule santé » permettant de coordonner les actions afin d'intégrer l'ensemble des facteurs déterminant la santé des humains, des animaux, des végétaux et des écosystèmes, en s'assurant que la thématique de la biodiversité est bien intégrée.</p> <p>Afin de se concerter sur les orientations de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les zoonoses issues de la faune sauvage, le nouveau comité spécialisé du Comité national d'orientation de la politique animale et végétale (CNOPSAV) prévu à l'action 20 du PNSE4 intégrera des compétences en matière d'écologie et de sciences humaines et sociales.</p> <p>Une plateforme d'échange entre le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), le Comité national d'orientation de la politique animale et végétale (CNOPSAV) et le Comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARIS) sera mise en place.</p> <p>Une gouvernance interministérielle au niveau des DG « Une seule santé » est mise en place au niveau national afin de garantir une meilleure intégration de l'approche « une seule santé » dans les politiques publiques.</p> <p>La conférence interministérielle sur les stratégies de gestion et de financement des réseaux de surveillance d'intérêt général prévue à l'action 20 du PNSE4 se réunira et produira des instructions en vue de garantir les moyens humains et financiers nécessaires à la pérennisation des dispositifs déjà en place et ayant fait l'objet d'une évaluation, ou à mettre en place.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <p>⇒ Intégration d'ici 2024 d'au moins 2 experts ayant des compétences en écologie et en science humaine et sociale au sein du CNOPSAV</p> <p>Production d'un bilan à 3 ans, soit en 2026, des actions conduites en matière Une seule santé par la gouvernance interministérielle</p>
---	---

<p>Action 3</p> <p>Pilote SNB : Taskforce interministérielle Une seule santé</p> <p>(Min santé/DGS Co-pilotes : MASA/DGAL + MTECT/DEB)</p>	<p>Objectif : Déployer en région « Une seule santé » en pratique</p> <p><u>Description de l'action :</u></p> <p>Une réflexion sur la mise en place d'un réseau d'acteurs locaux à même de mettre en œuvre la démarche Une seule santé dans les territoires sera conduite dans le cadre des travaux relatifs à la gouvernance interministérielle mentionnés à l'action 2, avec comme objectif de créer une dynamique Une seule santé en région et de soutenir les projets territoriaux en faveur des actions Une seule santé, notamment celles inscrites dans les futurs PRSE.</p> <p>Les initiatives régionales pour améliorer et/ou renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages et d'élevage pourront être soutenues par les pilotes de la mesure, comme ce qui est déjà prévu pour les zoonoses dans le cadre de la déclinaison de l'action 20 du PNSE4 dans les PRSE4.</p> <p>L'observatoire Une seule santé de Santé Publique France, en cours de mise en place, engagera une réflexion sur le lien entre santé et biodiversité, en lien avec les différents opérateurs concernés et les différentes échelles territoriales pertinentes.</p> <p>Décliner des actions en région dans l'Hexagone comme en outre-mer, en s'appuyant sur un réseau de correspondants Une seule santé venant à la fois des DREAL, des DRAAF et des ARS et intégrant les enjeux de conservation de la biodiversité.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en place de l'observatoire « Une seule santé » de Santé Publique France en lien avec le PNSE. ⇒ Lancement d'ici fin 2025 dans chaque région métropolitaine et dans 2 départements d'outre-mer d'un projet interministériel sous l'égide Une seule santé
---	---

<p>Action 4</p> <p>Pilote SNB : MTECT/DEB</p> <p>Co-pilotes : + MASA/DGAL + Min Santé/DGS + MEAE/DGM</p>	<p><u>Objectif</u> : Amélioration des connaissances</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Dans un contexte dérèglement climatique et de 6^e extinction de masse des espèces, il est impératif d'acquérir de nouvelles connaissances sur les liens entre santé humaine et biodiversité, notamment afin d'éviter l'émergence de zoonose voire de pandémie (COVID, Ebola etc.). Les services écosystémiques de la nature sur la santé humaine (ex : pharmacopée) sont également à évaluer. <i>Cette action s'articule avec le mesure 35 sur la recherche et les connaissances.</i></p> <p>Les recherches sur le lien entre la biodiversité et la santé seront soutenues à travers le financement effectif de projets portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension des effets des perturbations de la biodiversité sur l'émergence de maladies infectieuses zoonotiques, pour in fine proposer des solutions concrètes pour prévenir l'émergence de ces maladies dans le PEPR PREZODE, - La compréhension des effets des perturbations de la biodiversité sur l'apparition de maladies liées aux atteintes à l'environnement telles que cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthmes, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc. dans le futur PEPR sur l'exposome, - Le projet de solutions fondées sur la nature en lien avec la santé dans le PEPR Solubiod. <p>Ces sujets seront également défendus au niveau européen dans le cadre du programme Horizon Europe, de ses piliers santé et agriculture / environnement et de ses partenariats sur les substances chimiques, les pandémies, la santé animale, l'antibiorésistance et la biodiversité.</p> <p>Expérimentation matière d'ingénierie écologique au bénéfice de la santé Considérant qu'il existe des solutions concrètes pour améliorer la santé tout en garantissant la préservation de la biodiversité, un appel à expérimentations en matière d'ingénierie écologique au bénéfice de la santé sera réalisé. Elles seront accompagnées d'un volet d'évaluation de l'acceptabilité sociétale de ces nouvelles ingénieries écologiques.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible</u> :</p> <p>⇒ Financement interministériel d'ici 2025 de 2 programmes de recherche sur le thème Une seule Santé</p>
<p>Action 5</p> <p>Pilote SNB : MTECT/DEB</p> <p>Co-pilotes : MASA/DGAL + Min Santé/DGS</p>	<p><u>Objectif</u> : Intégrer l'enjeu de conservation de la biodiversité aux programmes de formation et d'éducation à la santé et à la formation des gestionnaires des risques sanitaires</p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p><i>L'enjeu biodiversité n'est pas suffisamment considéré dans les décisions sanitaires impactant la faune sauvage et/ou domestique. Le besoin de formation les professionnels (écologues, vétérinaires, médecins) dans une</i></p>

approche intégratrice est essentiel. Cette action s'articule avec les mesures 34 et 35 sur l'éducation et la formation.

Il s'agira de s'assurer que l'éducation et les formations initiales et continues des professionnels de la santé et des gestionnaires de risques sanitaires et environnementaux prennent bien en compte le volet biodiversité et l'équilibre des écosystèmes dans leurs programmes pédagogiques (Institut One health, démarche « école promotrice de la santé » ...) :

- Contribuer à ce que soit représentée la dimension biodiversité dans l'instance de pilotage de l'Institut One health déployé par VetAgroSup pour former les décideurs et gestionnaires de risque publics et privés à l'enjeu de préserver les écosystèmes et la biodiversité.
- Intégrer la biodiversité à la démarche école promotrice de la santé du ministère de l'éducation nationale dans laquelle il est prévu une initiation à l'approche Une seule santé.
- S'assurer que la santé des écosystèmes et la protection de la biodiversité sont bien présentées comme des déterminants de la santé publique, en développant des ponts entre éducation au développement durable et éducation à la santé, dans les enseignements et projets pédagogiques.
- Sensibiliser les fonctionnaires en administration centrale et en régions à l'aide la fresque One Health développée par VetAgroSup, et prévoir parmi les correspondants en régions la formation d'animateurs qui pourront déployer l'outil de la fresque en l'adaptant à leur région.
- Communiquer vers le grand public sur le lien entre la biodiversité et la santé, en particulier dans le cadre du changement climatique.

Indicateur(s) avec valeur cible :

- ⇒ Mise en place effective de la formation Une seule Santé par VetAgroSup d'ici fin 2023, sous pilotage MTECT, MASA et Ministère de la Santé
- ⇒ Première formation courant 2024 : objectif de former 20 professionnels par an
- ⇒ D'ici 2026, mise en place d'un MOOC piloté par VetAgroSup à l'attention du grand public sur le thème du One Health

Mots-clés

Pression IPBES

- Changement d'usage des terres et des mers
- Surexploitation des ressources naturelles
- Dérèglement climatique
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Espèces exotiques envahissantes

Cible Cadre mondial

- C01 Aménagement du territoire
- C02 Restauration
- C03 Aires protégées
- C04 Conservation et restauration des espèces
- C05 Surexploitation
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- C07 Pollutions
- C08 Changement climatique
- C09 Utilisation durable des espèces sauvages
- C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

C11 Solutions fondées sur la nature

C12 Nature en ville

C13 Partage des avantages

C14 Politiques publiques

C15 Entreprises

C16 Citoyens

C17 Biosécurité

C18 Incitations

C19 Financements

C20 Mobilisation et renforcement des capacités

C21 Connaissance

C22 Société inclusive

C23 Egalité femmes hommes

Public Cible

- Etat
- Opérateurs de l'Etat
- Régions
- Départements
- EPCI
- Communes
- Entreprises
- Acteurs financiers
- Associations et fédérations
- Citoyens

Milieus

- Mers et océans
- Littoral et zones côtières
- Eau douce
- Montagne
- Forêts
- Milieu urbain
- Milieu agricole
- Zones humides
- Sols

Outre-mer

- oui
- non

Ministères et opérateurs

- Ministère de la santé– Direction générale de la santé (DGS)
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Direction Générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) – Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
- Direction Générale de la prévention des risques (DGPR)
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire– Direction générale de l'alimentation (DGAL)
- Office Français de la biodiversité (OFB)
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Calendrier (jalons)

Actions	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Action 1 Renforcer la surveillance de la santé des animaux sauvages			Extension du nombre d'espèces suivies au travers du réseau SAGIR.					
Action 2 Conforter la gouvernance interministérielle Une seule santé		Intégration de 2 experts ayant des compétences en écologie et en science humaine et sociale au sein du CNOPSAV Mise en place formelle en 2024 d'une gouvernance interministérielle avec transmission d'une lettre de mission		Production d'un bilan à 3 ans, soit en 2026, des actions conduites en matière Une seule santé par la gouvernance interministérielle				
Action 3 Déployer en région « Une seule santé » en pratique		Mise en place des déclinaisons au niveau régional de l'observatoire « Une seule santé » de Santé Publique France.	Lancement dans chaque région métropolitaine et dans 2 départements d'outre-mer d'un projet interministériel					
Action 4 Améliorer les connaissances			Financement interministériel d'ici 2025 de 2 programmes de recherche sur le thème Une seule Santé					